

**Extrait N° 6 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 1^{er} mars 2013

Commune des Avirons

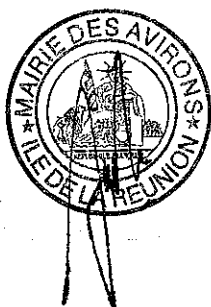
NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

08 MAR. 2013

que la convocation du Conseil a été faite le **21 février 2013** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,



L'an deux mil treize, le 1^{er} mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. REMY Michel - M. GRONDIN Jacki

Procurations : Mme HEBERT Monique a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline - Mme JULLIEN Marie-Josée a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. BENARD Alex - M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René - Mme BETON Fernande a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE Vincent est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6/ **Orientations budgétaires 2013**
- Service Public d'Assainissement Non Collectif

Rappel des données financières 2012 :

La réalisation prévisionnelle est la suivante :

▪ Recettes totales :	61 865,40 €
▪ Dépenses totales :	26 446,90 €

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS
Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

Orientations budgétaires 2013 :

Le SPANC intègre les recettes issues du service de contrôle. La tarification est la suivante :

- 150 € pour un contrôle de conception
- 80 € pour le contrôle du bon fonctionnement

Pour l'année 2013, les données budgétaires prévisionnelles sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement :

- Produit du service : 30 000 (base $\approx$ 300 contrôles/an)
- Affectation du résultat : 35 000

En recettes d'investissement : Néant

En dépenses de fonctionnement, il s'agira essentiellement de rembourser au budget ville le coût du personnel mis à disposition du SPANC.

Il est proposé au Conseil de maintenir le service au même niveau de prestation qu'en 2012.

Après discussions, le Conseil Municipal décide, **pour 2013**, de maintenir au même niveau qu'en 2012, les prestations du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

